

VIDE GRENIER

DIMANCHE 19 MAI

MALAUZAT

ORGANISÉ PAR L'APE ÉCOLE DE MALAUZAT
RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

07.71.61.02.16

ape-malauzat@hotmail.fr

Ape école de Malauzat
Place de l'école
63200 malauzat

Réservation uniquement par voie postale

9€ LES 5 MÈTRES
AVEC UNE
BOISSON CHAUDE

Ouverture des exposants à 5h30



BULLETIN D'INSCRIPTION
Vide Grenier de Malauzat
19 mai 2024



A compléter et adresser à : APE Malauzat, place de l'école 63200 Malauzat (boîte aux lettres devant l'école)

NOM: Prénom:

Adresse :

Code postal : Ville:

Téléphone (Obligatoire):

Mail (Obligatoire):

Particuliers: N° de carte d'identité :

Professionnels: N° registre du commerce:

Objets proposés à la vente :

Accueil des exposants
à partir de **5H30** sur la
place de l'école de
Malauzat
(63200)
07.71.61.02.16

Prix unitaire de l'emplacement : 9€ = 5 mètres Soit 9€ x(nombres emplacements) = €

Chèque à l'ordre de " l' APE Malauzat " ou Espèces

Conditions générales :

- Aucun remboursement n'est possible après l'inscription (sauf annulation de l'évènement par l'APE Malauzat = chèque détruit)
- Cette manifestation est un vide grenier, vous êtes donc responsable de votre étalage et devez rendre l'emplacement propre en fin de journée (un sac poubelle vous sera remis à votre arrivée).
- L'APE Malauzat décline toutes responsabilités (vol, casse, type de produits vendus, etc....)
- Seuls les membres de l'APE Malauzat sont habilités à gérer les emplacements.
- L'APE Malauzat se réserve le droit de refuser un exposant s'il estime que la vente du produit fait tort à l'organisateur.

J'accepte les conditions générales ci-dessus et je déclare sur l'honneur :

Pour les particuliers :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer en qualité d'exposant à plus de 2 manifestations de type Braderie ou Vide grenier au cours de l'année 2024 (Article R321-9 du Code pénal)

Pour les professionnels :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le.....

Votre inscription sera confirmée par sms ou mail dès réception de votre dossier complet :

- Le formulaire (correctement rempli), daté et signé.
- Le règlement complet
- La photocopie recto verso de votre pièce d'identité (particuliers) ou extrait KBIS < 6 mois (professionnels)